

Les 5 étapes de la démarche VAE

1- Information – conseil - orientation

- choisir le bon diplôme, construire un projet de professionnalisation pertinent
- consulter le référentiel professionnel, comparer les indicateurs de compétences avec ses activités réalisées
- participer à une réunion info-conseil à l'ITS Tours

2- Recevabilité

- répondre aux critères exigibles de la VAE (avoir exercé au moins 1 an)

3- Accompagnement

- (à Tours ou Chartres – en présentiel et/ou en web-visio)
- analyser son expérience, choisir des activités significatives, des éléments de preuves
- suivre des modules de formation continue
- l'accompagnement VAE est facultatif, mais il permet au candidat de l'aider à expliciter ses acquis au regard des exigences du référentiel d'activités et de compétences du diplôme visé.

4- Dépôt du dossier (cf. calendrier du jury sur les sites de l'ASP, l'Education Nationale, l'EHESP)

5- Validation par le jury

- motiver et présenter sa posture professionnelle, argumenter son expérience

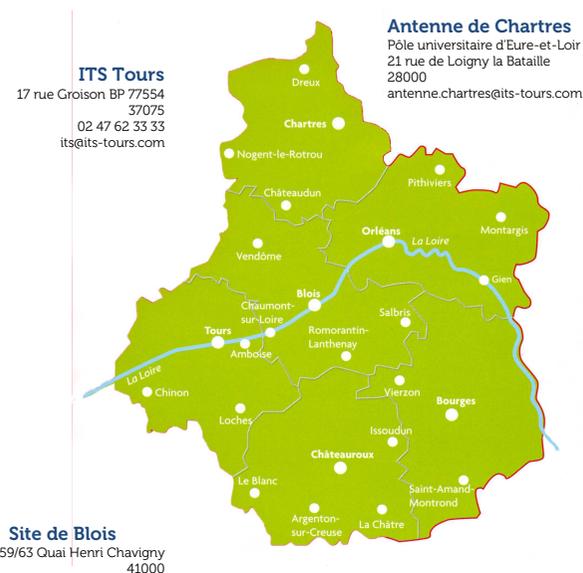
5- Suivi post-jury en cas de validation partielle

- préparer l'après VAE : choisir de passer de nouveau devant un jury VAE ou s'inscrire dans un parcours de formation modulaire

Institut du Travail Social Tours

En région Centre-Val de Loire,
trois sites pour vous accueillir :

Nous pouvons intervenir dans les établissements de la région Centre-Val de Loire (départements 18-28-36-37-41-45) ou dans les départements limitrophes



Guide pratique VAE

Validation des Acquis de
l'Expérience

à destination du candidat



Diplômes du secteur social, médico-social

www.its-tours.com

VAE – Octobre 2022
IPNS – Ne pas jeter sur la voie publique

Cellule Validation des Acquis de l'Expérience

Caroline Terray
Secrétaire Cellule VAE
02 47 62 84 27 / vae@its-tours.com

Agnès Fratocchi
Responsable du Pôle Formation Continue, Conseil et VAE
agnes.fratocchi@its-tours.com

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, vous pouvez adresser vos questions à l'adresse suivante : referent.handicap@its-tours.com



Accompagnement à la démarche de VAE

L'ITS Tours vous propose 2 types d'accompagnement à la rédaction du livret 2 :

1- Individuel :

Durée : de 13 h à 15 h.

Chaque accompagnement individuel est personnalisé et comprend, au choix du candidat :

- Entre 4 à 6 entretiens individuels de 2 h : organisation des rendez-vous, appropriation du référentiel, structuration de l'écrit au regard des attendus du référentiel métier, argumentation, prise de recul,
- Un atelier de préparation à l'oral d'1 h en individuel ou de 3 h en collectif (afin de permettre d'échanger avec d'autres candidats) sur la posture et l'entretien avec le jury,
- OPTION, après passage devant le jury, est proposé en cas de validation partielle :
 - o un entretien post jury de 1 heure,
 - o une analyse du livret 2 de 1 heure.

2- Mixte (collectif + individuel) :

Durée : 24h dont 18h en collectif et 6h en individuel.

Cet accompagnement comprend :

- 1 Atelier de 7h en collectif de : rappel du calendrier, appropriation du référentiel, structuration de l'écrit au regard des attendus du référentiel métier, échange de groupe,
- 4 entretiens individuels d'1h30 : structuration de l'écrit au regard des attendus du référentiel, argumentation, prise de recul,
- 4 Ateliers collectif de 2h autour des thèmes suivants :
 - o la motivation du projet,
 - o atelier d'écriture,
 - o explicitation de l'expérience,
 - o analyse globale de l'expérience,
 - o partage d'expérience.
- Un atelier de préparation à l'oral d'1 h en individuel ou de 3 h en collectif (afin de permettre d'échanger avec d'autres candidats) au choix,
- OPTION, après passage devant le jury, est proposé en cas de validation partielle :
 - o un entretien post jury de 1 heure.

Titres et Diplômes d'Etat concernés :

DEAES – TMA – DEME – DEES – DEETS – DEEJE – DEAF
CAFERUIS – CAFDES – DEIS

Voir les fiches relatives à chaque titre et diplôme

A titre indicatif, pour un accompagnement mixte de 24h. (17h. collectif/ 7h. individuel) : 66,66€/h.

Financements possibles : OPCO, plan de développement des compétences de l'établissement, Conseil Régional du Centre Val de Loire/Pôle emploi (chèque VAE pour les Demandeurs d'Emploi), CPF.

Vous souhaitez...

- valoriser votre expérience
- reconnaître l'ensemble de vos compétences acquises dans vos activités salariées, non salariées et/ou bénévoles.

Vous pouvez ...

- engager un parcours de validation d'une certification du secteur social, médico-social et sanitaire en :
- constituant un dossier de VAE,
- enrichissant votre pratique professionnelle avec des modules de formation continue.

Vous vous questionnez ?

Venez participer [aux RDV de l'Orientation](#) pour préparer votre projet de professionnalisation.

Consulter la rubrique AGENDA sur le site internet www.its-tours.com pour connaître les prochaines dates de réunion.

Les RDV de l'Orientation,
en présentiel et/ou web-visio :
sont gratuites et ouverts à tout public !



Nous intervenons également à la demande des équipes de direction, des instances représentatives du personnel – IRP (CSE/syndicats)

La Cellule VAE vous guide dans votre trajectoire professionnelle et vous aide à ...

- repérer les étapes du parcours VAE
- échanger en amont de la démarche VAE avec des professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire
- connaître vos droits en termes de modalités de financements* de l'accompagnement VAE
- anticiper les suites possibles en cas de validation partielle et les possibilités de parcours complémentaires.

Nos conseils pour optimiser votre démarche :

- s'approprier la terminologie : compétences, activités, référentiel professionnel, recevabilité, entretien jury
- confronter vos représentations du métier visé avec les indicateurs de compétences officiels et nationaux
- mesurer les impacts possibles de la démarche VAE sur votre vie personnelle et professionnelle
- prendre le temps de réfléchir aux enjeux et attentes professionnels et/ou personnels.

Depuis 2005, plus de 1 300 candidats ont bénéficié d'un accompagnement VAE à l'ITS Tours.

Notez bien...

L'obtention de certains diplômes peut ouvrir droit à des dispenses automatiques d'une partie du référentiel professionnel.